

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » - Session 2019

L'An deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents L. VASTEL, Maire : C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

R. LHOSTE	à	C. BIGRET
J. NGALLE-EBOA	à	A. BULLET
C. ALVARO	à	M. FAYE
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
S. CICERONE	à	G. MERGY.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7,

Vu la délibération du 24 septembre 2018 concernant le lancement de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » session 2019,

Considérant l'intérêt de la municipalité à encourager la dynamisation de la vie associative à travers l'apport de financements via des appels à projets,

Considérant que les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien » répondent aux critères recensés dans le dossier de demande de subvention proposé,

Vu l'avis de la Commission,
 Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2019 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Montant attribué	Votes
Bien Grandir Ensemble	Bien grandir ensemble et parentalité bienveillante	6 750 €	6 750 €	6 750 €	A l'unanimité des suffrages exprimés
CIDFF Hauts-de-Seine /Clamart	Promotion des droits des femmes	5 000 €	5 000 €	2 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés
Far à Vélo	Vélo-Ecole	2 680 €	2 320 €	2 320 €	A l'unanimité des suffrages exprimés
Labyrinthe	L'eau, un défi pour la planète	3 805 €	3 700 €	3 700 €	A l'unanimité des suffrages exprimés
Le Manège aux Jouets	Festival du jeu « Floraison ludique »	26 000 €	20 000 €	20 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Les Gazelles au Far Ouest	Accès à la culture pour les publics éloignés	2 500 €	1 800 €	1 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés
1formels	Nouveau Festival Danses Ouvertes – 5 ^{ème} édition	27 500 €	5 000 €	4 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés
				Total	40 770 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme. La Trésorière Municipale
- Aux Présidents des associations

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental


Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 28/03/19

Publication/Affichage du 29/03/19 au 29/05/19

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

